

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/05/2025 - 11827 - 2023 B 02859 - 951 295 609 - A.P.T. Audit

ACTIF

du 01/03/2023
au 31/12/2023
(10 mois)du
Néant

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	8 000		8 000	34,16		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 990		1 990	8,50		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	11 522		11 522	49,20		
Charges constatées d'avance	1 908		1 908	8,15		
TOTAL (II)	23 420		23 420	100,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	23 420		23 420	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/03/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 13/06/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (10 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	86,40
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-7 990	-34,11
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	12 010	51,28
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 165	4,97
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 246	30,94
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	188	0,80
. Organismes sociaux	1 815	7,75
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	823	3,51
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	174	0,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	11 410	48,72
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	23 420	100,00

Annexes

PREAMBULE

*Cette copie
a été
C. Drouot
G. H. V.*

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **23 420,40 €**.

Le résultat net comptable est une perte de **7 990,02 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/04/2024 par le Gérant et Associé Unique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 201.4-03 relatif au PCG mis à jour par le règlement ANC 201,6-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

A.P.T. AUDIT fournit principalement les services suivants :

- Prestations de services liées à l'activité de commissariat aux comptes ;
- Prestations de services liées à l'activité d'expertise comptable.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le **31/12/2023** a une durée de **10 mois**.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

POST CLÔTURE

Aucun fait marquant n'est à relever postérieurement à la clôture.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 11 898

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges constatées d'avance	11 898	11 898	
<i>TOTAL</i>	<i>11 898</i>	<i>11 898</i>	

Produits à recevoir par postes du bilan = 8 000

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	8 000
<i>TOTAL</i>	<i>8 000</i>

Charges constatées d'avance = 1 908

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 20 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 000	10,00	20 000
Titres en fin d'exercice	2000	10,00	20 000

Etat des dettes = 11 410

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 165	1 165		
Fournisseurs	7 246	7 246		
Dettes fiscales & sociales	2 999	2 999		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 410	11 410		

Charges à payer par postes du bilan = 1 022

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	750
Dettes fiscales & sociales	272
Autres dettes	
TOTAL	1 022

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 12 011

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	12 000	99,91 %
Produits des activités annexes	11	0,09 %
TOTAL	12 011	100.00 %

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 8 000

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir (41810000)	8 000
TOTAL	8 000

Charges constatées d'avance = 1 908

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (48600000)	1 908
TOTAL	1 908

Charges à payer = 1 022

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs (40810000)	750
TOTAL	750

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provision. pour congés payés (42820000)	188
Charges sociales sur congés payés (43820000)	54
Autres charges à payer (43860000)	28
Charges fiscales sur congés à payer (44820000)	2
TOTAL	272

Certifié conforme
C. DAVOULT
Gérant

A.P.T. Audit

Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 euros

Siège social : Bâtiment A, le Ponant Littoral,

7 avenue André Roussin, 13016 Marseille

9512 956 090 0014 RCS MARSEILLE

Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le vingt-huit juin à 10 heures,

Monsieur Christian DAVOULT,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société, a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoir en vue des formalités.

L'Associé Unique reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le texte des projets de décisions.

L'Associé Unique prend alors les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION - *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Quitus à la gérance.*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les comptes annuels lesquels font apparaître un déficit de 7.990 euros.

L'Associé Unique prend acte au titre de l'article 39.4 du CGI qu'aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, il donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME DECISION - *Approbation des comptes*

L'Associé Unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 7.990 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 7.990 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Report à nouveau débiteur : 7.990 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 12.010 euros et le compte report à nouveau débiteur à -7.990 euros.

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

TROISIEME DECISION – *Rémunération du gérant*

L'Associé Unique, au vu des résultats de l'exercice décide qu'aucune rémunération ne sera versée à la gérance au titre de l'exercice 2023.

QUATRIEME DECISION – *Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait le 28 juin 2024

A Marseille

L'Associé Unique et Gérant

Monsieur Christian DAVOULT

